

Délibération du Conseil De Communauté
Séance du lundi 21 septembre 2015 à 20 h 00

L'an deux mille quinze, le 21 septembre à 20 h 00, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 11 septembre 2015, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André FEGEANT.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 37

Nombre de conseillers titulaires présents : 33

Nombre de votants : 36

Procurations : 03

Invité excusé : M. PLANTEC, Trésorier

Date de convocation : 11 septembre 2015

Etaient présents :

M. André FEGEANT, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, M. André SERAZIN, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Gilbert PERRION, Mme Sylvie GAIN, M. Serge LUBERT, Mme Monique DANION, M. Pascal GUIBLIN, M. Raymond HOUEIX, M. Joël TRIBALLIER, M. Jean-Claude RAKOZY, Mme Marie-France BESSE, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Régis LE PENRU, Mme Monique MORICE, Mme Anne BEGO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Marie-Annick MARTIN, M. Pascal HEUDE, Mme Marie-Christine DANILO, M. Philippe MOULINAS, Mme Marie-Thérèse KERDUDO, M. Georges BOEFFARD, M. Paul PABOEUF, M. Jean-François HUMEAU, M. Stéphane COMBEAU, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Henri GUEMENE.

Procurations :

Mme Claire MAHE à M. Bernard CHAUVIN
 Mme Marcelle LE PENRU à M. André FEGEANT
 M. René DANILET à M. Jean-Claude RAKOZY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile COLINEAUX

2015 09 n°12 – Aménagement – DPU-DIA délégation de signature au Président

M. Le Président rappelle que par délibération 2014 04 bis n°5 en date du 17 avril 2014, le Conseil Communautaire lui a donné délégation pour :

"...la signature des demandes de PC et de tout acte en matière de procédure d'urbanisme de compétence communautaire, sous réserve d'une délibération de principe du Conseil sur l'opération."

Considérant que suite au transfert de la compétence « planification urbaine locale », la Communauté de Communes exerce de plein droit la compétence en matière de droit de préemption urbain,

Considérant que la Communauté a délégué partiellement ce droit aux communes dans leurs champs de compétences,

Compte tenu des délais courts de réponse aux DIA (délai de 2 mois pour la notification à la date de souscription de la DIA), et de façon à traiter les demandes dans les meilleurs délais, il est proposé une délégation à M. le Président élargie au droit de préemption dans les champs de compétences communautaires.

Préalablement, les DIA seront examinées par le service développement économique avant propositions et signature du Président.

Sur avis favorable du Bureau réuni le 10 septembre 2015,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité cette délégation au Président élargie au droit de préemption urbain dans les champs de compétences communautaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 28 septembre 2015

Le Président,

André FEGEANT

